

Marche du 29 novembre et mobilisations du 12 décembre interdites à Paris

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 18 novembre 2015

La Préfecture de police de Paris vient de nous informer qu'en raison des tragiques attentats qui ont eu lieu le 13 novembre dernier, la Marche mondiale pour le climat du 29 novembre et les mobilisations prévues le 12 décembre sont interdites à Paris.

Nous regrettons qu'aucune alternative n'ait été trouvée pour permettre nos mobilisations. Pour autant, nous sommes plus que jamais déterminés à faire entendre nos voix sur les questions de justice climatique.

« Nous avons conscience de la gravité de la situation. Plus que jamais nous ferons part de créativité pour mobiliser et rassembler. Pas de COP21 sans mobilisation de la société civile » Juliette Rousseau, coordinatrice de la Coalition climat 21.

En effet, le week-end des 28 et 29 novembre, à la veille de l'ouverture de la COP 21, des millions de personnes marcheront pour la justice climatique :

- 2173 événements se préparent dans plus de 150 pays
- 57 marches sont prévues dans le monde entier
- Plusieurs dizaines de marches dans les régions de France sont annoncées

Le 29 novembre et le 12 décembre à Paris, nous trouverons une forme alternative de mobilisation citoyenne, pour montrer que la COP 21 ne se fera pas uniquement avec les négociateurs.

Le Sommet citoyen pour le climat qui se tiendra les 5 et 6 décembre à Montreuil (Seine Saint-Denis) ainsi que la Zone d'action pour le climat, qui se déroulera du 7 au 11 décembre au CENTQUATRE-Paris devraient être maintenus. Ces mobilisations seront deux grandes occasions de démontrer que nous portons les solutions et les alternatives au dérèglement climatique et que la société civile est déterminée à lutter contre la crise climatique.

La Coalition climat 21 rappelle que la COP 21 n'est pas une fin en soi et que, nous citoyennes et citoyens du monde entier, nous construisons un mouvement qui ne fera que se renforcer à l'issue de ce sommet et au-delà.